



Conditions Générales de Vente **2020**

Article 1 – Domaine d'application

L'agence événementielle Exaequo Communication exploitante et éditrice du site www.exaequovoyages.com, au capital social de 5000€ et de forme juridique SARL, a pour objet l'organisation, la promotion et la commercialisation d'événements sportifs en France et à l'Étranger.

Son siège social est à Verson, 85, rue de l'avenir. (RCS Caen – 501 038 467 00038).

Son numéro de TVA intracommunautaire est le FR 18501038467.

Son numéro d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjour est le IMO14140006.

Les présentes Conditions Générales de Ventes régissent sans restriction la commercialisation des inscriptions au Scottish Highlands Trail et sont accessibles depuis le site www.exaequovoyages.com.

Elles sont conclues entre la société Exaequo Communication et toute personne physique ou morale, dénommée ci-après « le Participant ».

Toute commande effectuée sur le site www.exaequovoyages.com implique obligatoirement l'acceptation sans réserve par le Participant des présentes conditions générales de ventes, ci-après nommées CGV.

Les CGV précisent les conditions d'inscriptions, de paiement, et d'annulation pour les inscriptions au Scottish Highlands Trail commandées par le Participant qui agit en qualité d'acheteur non professionnel sur le site www.exaequovoyages.com.

Ces CGV s'appliquent pour l'édition 2020 de Scottish Highlands Trail qui aura lieu du 16 au 23 mai 2020.

Le Participant déclare avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptées en cochant la case « EN COCHANT CETTE CASE, je reconnais avoir lu et accepté le règlement et les conditions générales de vente de Scottish Highlands Trail 2020 » avant le paiement.

Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures.

Article 2 – Contenus des Inscriptions

Un nombre maximum de participants est fixé chaque année. Lorsque le nombre maximum de participants sera atteint, toute inscription nouvelle sera refusée mais il peut être possible de s'enregistrer sur une liste d'attente. Les inscriptions seront clôturées au plus tard le 20 mars précédent l'événement dans la limite des places disponibles.

Un tarif unique est fixé à **2150 euros** par concurrent + les frais de paiement en ligne (1,5% du prix de vente) soit 32,25€.

Plus aucune inscription ne sera possible après le 20 mars 2020.

L'inscription comprend :

- Votre dossard et votre participation à la course
- L'encadrement technique pour l'organisation du séjour, de la course, des activités touristiques
- Le vol aller-retour Paris-Edimbourg via une escale à Amsterdam
- Les transferts en bus quotidien entre les sites de course, d'hébergement et des activités loisirs
- Les 7 nuitées en hébergement 2* ou 3* en chambre twin (2 lits séparés) ou double (1 lit de deux places pour les couples)
- La restauration pour tout le séjour, à l'exception des déjeuners des 16, 22 et 23 mai
- Le ravitaillement (eau, fruits ...) après la course
- L'assistance médicale pendant la course et le séjour
- La médaille et un tee-shirt technique aux couleurs de l'événement
- Les droits d'entrée et de location de matériel dans le cadre de notre programme touristique (visite de châteaux, de distillerie, croisière sur le Loch Ness, location de vélo ...)

L'inscription ne comprend pas :

- Les déjeuners des 16, 22 et 23 mai
- Les boissons commandées lors des déjeuners organisés dans les restaurants ou les pubs à l'arrivée de certaines étapes
- Les consommations personnelles lors des activités touristiques ou les soirées libres

Le nombre total de participants étant limité, l'organisation retiendra les dossiers suivant les places disponibles et uniquement les candidatures dont le dossier administratif sera complet avant le 20 mars 2020.

Inscription en 2 versements sur notre plateforme d'inscription en ligne (www.exaequovoyages.com) avant le 20 mars 2020 :

- 1^{er} acompte de 800€ et les frais de service (32.25€), encaissé au moment de l'inscription en ligne avec le dossier administratif complet ;
- 2nd prélèvement/solde de 1 350.00€ à régler en ligne avant le 20 mars 2020.

Article 2 – Moyens d’inscriptions

Il est possible de s’inscrire de manière individuelle au trail Scottish Highlands Trail. L’inscription à cette course sur 5 étapes se déroulant en Ecosse se fait exclusivement au moyen du formulaire d’inscription officiel en ligne disponible sur Internet.

Afin que le Participant connaisse plus en détail la course et le voyage, Exaequo Communication met à sa disposition sur le site www.exaequovoyages.com les caractéristiques des inscriptions proposées à la vente.

L’inscription au Scottish Highlands Trail est placée sous la responsabilité du Participant. Les photographies et graphismes présentées sur www.exaequovoyages.com sont uniquement dans le but d’illustrer les produits. Ils ne sont pas contractuels.

Aucune autre forme de transmission ou d’inscription ne sera acceptée pour ces courses.

L’inscription du participant ne sera effective qu’après le paiement du premier acompte des droits d’inscription.

De son côté, le Participant qui s’inscrit doit obligatoirement effectuer les étapes suivantes :

- Remplir la fiche d’identification sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées ou donner son identification Participant s’il s’est préalablement inscrit ;
- Valider son inscription après l’avoir vérifiée,
- Effectuer le paiement de l’acompte dans les conditions prévues ;
- Confirmer son inscription et ce premier règlement.
- Envoyer les éléments annexes

Dans un second temps, l’organisation enverra des mails de rappel pour le téléchargement des documents demandés et le paiement du solde pour le mardi 20 mars 2020 précédent le trail.

La confirmation de la commande vaudra pour signature et acceptation des opérations effectuées.

Les pièces justificatives devront obligatoirement être remises avant le mardi 20 mars 2020 :

- La photocopie du passeport ou d’une carte d’identité en cours de validité
- 1 photo d’identité ou portrait (scan d’une photo d’identité, photo par portable, etc.)
- Un certificat médical datant de moins d’un an avant la date de l’épreuve au plus tard (facultatif si Marcheur ou Accompagnateur) de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition
- L’attestation de l’assurance rapatriement

En outre, l’organisateur se réserve la possibilité de refuser l’inscription de toute personne, à motif légitime. En cas de refus de l’inscription, toute demande de dommages-intérêts outre le remboursement des frais d’inscription est exclue.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un participant et/ou de l'exclure de la compétition si celui-ci a sciemment communiqué des informations inexactes le concernant au moment de l'inscription.

Chaque inscription est strictement personnelle et nominative. Chaque inscription fait l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne.

Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite. Toute infraction à cette interdiction entraîne la disqualification du participant.

Article 3 – Récapitulatif d'inscription et justificatif de paiement

Un récapitulatif d'inscription et un justificatif de paiement sera envoyé à chaque nouvelle inscription, faisant preuve d'inscription.

Article 4 – Annulations

Les annulations de réservation et demandes de remboursement devront être effectuées par lettre recommandée à :

Exaequo Communication
Parc d'activité de l'Odon
85 rue de l'Avenir
14790 Verson

Les barèmes de remboursement sont les suivants :

- 100€ seront retenus pour frais de dossier en cas de désistement avant le 31/01/2020
- 10% de la totalité des droits seront retenus en cas de désistement entre le 1/02/2020 et le 01/03/2020
- 30% de la totalité des droits seront retenus en cas de désistement entre le 02/03/2020 et le 01/04/2020
- 60% de la totalité des droits seront retenus en cas de désistement entre le 02/04/2020 et le 01/05/2020
- Passée la date du 01/05/2020 à minuit, aucune demande de remboursement ne sera acceptée

Ces frais correspondent aux acomptes engagés par Exaequo Communication pour la préparation de l'événement.

EXAEQUO COMMUNICATION recommande donc vivement à chaque concurrent de souscrire à une assurance annulation ou à titre personnel auprès d'un assureur de son choix.

Si l'événement devait être annulé pour une raison autre qu'un cas de force majeure qui ne serait pas imputable à Exaequo Voyages, les sommes déjà versés par les participants leur seraient remboursés dans leur intégralité.

Article 5 – Données personnelles

Conformément à la loi 78-17 du 6 Janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Participant sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à usage interne d'Exaequo Communication pour l'organisation de Scottish Highlands Trail.

Le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles le concernant et d'opposition en contactant l'organisation par mail à contact@exaequovoyages.com.

Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du Participant. Toutes les informations personnelles que le site www@exaequovoyages.com reçoit sont celles que le Participant lui a communiquées, lors de son interaction avec le site www@exaequovoyages.com

Ce traitement automatisé permet à l'organisation de lutter contre la fraude à la carte bancaire. Le site www@exaequovoyages.com est amené à demander des documents supplémentaires au Participant. Dans l'hypothèse où le Participant refuserait de communiquer ces documents ou renseignements, Exaequo Communication annulera son inscription sans remboursement de l'acompte d'inscription.

La survenance d'un impayé au motif d'une autorisation frauduleuse d'une carte bancaire et les déclarations irrégulières ou mensongères du Participant entraîneront l'inscription des coordonnées en rapport avec la commande associée à cet impayé au sein d'un fichier incident de paiement géré par le site www@exaequovoyages.com

Article 6 – Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site www@exaequovoyages.com exploité par la boutique en ligne d'Exaequo Communication sont et restent la propriété intellectuelle exclusive d'Exaequo Communication.

En aucun cas, le Participant ou tout autre personne n'est autorisé à reproduire, rediffuser, exploiter ou utiliser à aucun que ce soit, même partiellement, des éléments du site www@exaequovoyages.com

Les dénominations sociales et signes distinctifs de produits sur le site www@exaequovoyages.com sont protégés au titre du droit des marques. Toute reproduction ou représentation de tout ou partie de ces éléments est strictement interdite.

Article 7 – Droit applicable et litiges

Le présent contrat est régi par le droit français. La version française des conditions générales de vente prévaudra.

En cas de litige, le Participant s'adressera en premier lieu et en priorité à la société Exaequo Communication pour obtenir une solution amiable.

EXAEQUO COMMUNICATION

"Parc d'Activité Les rives de l'Odon"

85, rue de l'avenir

14790 Verson

Grégory BRUSSOT / Vincent EUDIER

contact@exaequovoyages.com

Numéro de Téléphone : 02 31 53 94 17

N° agrément agence de voyage : IMO14180001

www.exaequovoyages.com